



GUIDE AIDES AUX DÉPARTS EN SÉJOURS SCOLAIRES

SPECIAL PRIMAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Un guide pour tous les professeurs :
ceux qui rêvent d'organiser leur premier
séjour scolaire, comme ceux qui
emmènent leurs élèves chaque année.

Retrouvez les principales aides financières
pour concrétiser votre projet de classes de
découverte en Savoie ou en Haute-Savoie.

Un guide édité par

LA Montagne des Juniors est l'association de référence pour les séjours de mineurs en groupe en Savoie et en Haute-Savoie. Depuis plus de 25 ans, nous accompagnons gratuitement les enseignants dans l'organisation de leurs classes de découverte, mais aussi les organisateurs de colonies de vacances, de sorties à la journée et d'activités ponctuelles. Grâce à notre réseau de centres de vacances et de partenaires locaux, **nous facilitons la mise en œuvre de projets éducatifs sur notre territoire.** À travers ce guide, nous avons réuni les principales aides financières pour vous aider à concrétiser votre séjour et permettre à toujours plus d'enfants de découvrir la montagne à travers des expériences éducatives, sportives et humaines.

Notre mission : faciliter le départ des enfants en séjour collectif en Savoie et en Haute-Savoie, en accompagnant gratuitement les organisateurs à chaque étape de leur projet.

Faire partir une classe en séjour scolaire, c'est offrir bien plus qu'un voyage. C'est permettre aux élèves d'apprendre autrement, de découvrir un territoire, de gagner en autonomie, de renforcer la cohésion de la classe et de vivre une expérience qui les marquera durablement.

Mais entre l'envie de partir et le départ, une question revient souvent : **comment financer le projet ?** Trouver le bon équilibre entre le budget de l'école, les aides existantes et la participation des familles peut rapidement devenir un véritable casse-tête.

Bonne nouvelle : de nombreux dispositifs de financement existent, à l'échelle nationale comme locale. Encore faut-il savoir où les trouver... et lesquels correspondent à votre projet.

C'est tout l'objectif de ce guide. Vous y retrouverez les principales aides financières mobilisables pour organiser un séjour scolaire en Savoie ou en Haute-Savoie.

SOMMAIRE

LES AIDES NATIONALES
ET REGIONALES

page 5

LES AIDES EN HAUTE-SAVOIE
ET EN SAVOIE

page 8

AUTRES AIDES & FINANCEMENT

page 8



LES AIDES NATIONALES

Maternelle
Elémentaire

"Ma classe en voyage"

"Ma classe en voyage" est un dispositif d'aide au départ en classes de découvertes, proposé par "Jeunesse au Plein Air" (JPA) en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et "Enfance et Montagne". Les établissements scolaires peuvent soumettre leur demande à JPA, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité

- Séjour : en Union Européenne de 4 nuitées minimum pour les classes élémentaires. (Pour les maternelles, pas de minimum)
- Autofinancement (Coopérative, APE, parents) ET Cofinancement obligatoires (commune, CAF...).
- Critère de situation : établissement situé dans une commune de moins de 2000 habitants OU en Quartier Politique de la Ville OU en Réseau d'Education Prioritaire OU en Territoires ultramarins français OU si au moins 20% des vos élèves ont un quotient familial inférieur ou égal à 900€

Etapas de la demande

- 1 - Création d'un compte sur la plate-forme de Jeunesse au Plein Air : Plate-forme Ma classe en voyage
- 2 - Dépôt du dossier via la plateforme
- 3 - L'instruction du dossier par Jeunesse au Plein Air est d'environ 15 jours
- 4 - Attribution des fonds après le séjour et la présentation des factures acquittées



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Enfance et Montagne".

Quand faire la demande d'aide ?

- Au plus tôt 3 mois avant le départ
- Au plus tard 1 mois avant le départ



Le montant est variable (en fonction du nombre d'élèves dont les parents possèdent un quotient familial inférieur à 900) : de 115 à 1 200€ par classe.

EN SAVOIR PLUS

Jeunesse au Plein Air

01 44 95 81 28

classe.voyage@jpa.asso.fr

<https://jpa.asso.fr/classe-de-decouvertes-ma-classe-en-voyage/>



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

Cette aide est particulièrement intéressante pour les établissements situés en REP, en QPV, en zone rurale ou accueillant un nombre important de familles aux revenus modestes. Pensez à anticiper votre demande : la constitution dossier peut être longue car certains justificatifs dépendent des familles (quotients familiaux) et des tiers financeurs (attestations mairies, cofinancement...).

LES AIDES NATIONALES

Maternelle
Elémentaire

“Enfance et Montagne”

Le “Syndicat National des Moniteurs du Ski Français” (SNMSF) s'engage à redonner une place significative aux séjours en montagne au sein du parcours éducatif de l'enfant. Ce fond existe grâce au soutien de divers mécènes afin d'organiser chaque année de nombreux séjours éducatifs, qui offrent aux élèves des expériences enrichissantes en pleine nature liées à la découverte de la montagne.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un territoire de montagne (min 700 m d'altitude pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie)
- La durée du séjour est de 4 nuitées minimum
- Devis d'hébergement signé
- Le projet pédagogique et le programme du séjour doivent être en lien avec la montagne
- Les demandes et les pièces justificatives doivent être transmises en ligne via le site Enfance et Montagne

Quand faire la demande d'aide ?

- Pour un séjour en 2026/2027, il est possible de déposer votre demande dès le 1er septembre 2026.
- Attention, pour les **classes “automne”, dépôt jusqu'au 4 octobre 2026**
- Pour les **classes “hiver” et “printemps”, dépôt des dossiers jusqu'au 29 novembre 2026**

Etapas de la demande

- 1 - Sollicitation la demande sur la plate-forme en ligne “Enfance et Montagne”
2. Traitement de la demande et réponse avant la fin décembre.
3. Attribution des fonds sous réserve de la validation par le comité d'attribution et réception de la facture d'hébergement acquittée et du RIB de l'école, celle-ci ayant 3 mois après la fin de séjour pour transmettre ces éléments.



Le montant est variable en fonction des fonds disponibles.



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide “Ma classe en voyage” de Jeunesse au Plein Air ni la “Trousse à projet”.

EN SAVOIR PLUS

Enfance et Montagne

01 44 95 81 28

contact@enfanceetmontagne.fr

enfanceetmontagne.fr



LES AIDES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Elémentaire

Aide au transport

L'aide au transport de la Région Auvergne Rhône-Alpes consiste à prendre en charge les frais de transport entre l'établissement scolaire et le lieu du séjour scolaire et également le transport jusqu'aux lieux de pratique des activités. Cette aide concerne tous les séjours organisés à la montagne en Auvergne Rhône-Alpes par des écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat avec la Région.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un territoire en zone de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le programme pédagogique doit être rédigé et avoir une dominance d'activités en lien avec la montagne.
- La durée du séjour est de 4 nuitées minimum (ou 3 minimum si la semaine compte un jour férié).

Quand faire la demande d'aide ?

La plateforme de dépôt des dossiers pour l'année scolaire 2026/2027 ouvre en septembre 2026.

€ La Région peut prendre en charge jusqu'à 100% du coût du transport et dans la limite de 3 000€.

Etapas de la demande

- 1 - Création d'un compte sur la plate-forme de Jeunesse au Plein Air : Plate-forme Ma classe en voyage
- 2 - Dépôt du dossier via la plateforme
- 3 - L'instruction du dossier par Jeunesse au Plein Air est d'environ 15 jours
- 4 - Attribution des fonds après le séjour et la présentation des factures acquittées

EN SAVOIR PLUS

Région Auvergne-Rhône-Alpes

04 26 73 51 39

classifiedeneige@auvergnerhonealpes.fr

auvergnerhonealpes.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





HAUTE-SAVOIE : AIDES DEPARTEMENTALES

Maternelle
Elémentaire

Aide aux classes de découverte

L'aide aux classes de découvertes des écoles publiques et privées est une subvention du Conseil départemental de la Haute-Savoie à destination des écoles de Haute-Savoie.

Les critères d'éligibilité

- Etre une école de Haute-Savoie
- Pour les classes de découvertes :
 - Minimum 3 jours avec 2 nuitées.
- Pour les classes de neige :
 - Minimum 3 jours et 2 nuitées.
 - Pratique du ski obligatoire à indiquer dans le descriptif du séjour avec les activités obligatoires.



- **Pour les classes de découverte**
 - en Haute-Savoie : 10€/j et par élève, max 10 jours subventionnés
 - hors Haute-Savoie : 7€/j et par élève, max 10 jours subventionnés
- **Pour les classes de neige**
 - en Haute-Savoie : 20€/j et par élève, max 5 jours subventionnés
 - hors Haute-Savoie : 7€/j et par élève, max 5 jours subventionnés

Etapas de la demande

- 1 - Dépot du dossier sur la plateforme du Département de la Haute-Savoie
- 2 - Instruction du dossier et validation après commission
- 3 - Le secrétaire général / le comptable
 - télécharge et complète le tableau-bilan
 - dépose sur la plateforme la bilan complété et signé

Quand faire la demande d'aide ?

- Dépôt des dossiers **jusqu'au 30 septembre 2026** via la plateforme du Département

EN SAVOIR PLUS

Conseil départemental de la
Haute-Savoie
04 50 33 50 11
dej-jeunesse@haute-savoie.fr

**haute
savoie**
le Département

SAVOIE : AIDES DEPARTEMENTALES

Maternelle
Elémentaire

Aide aux courts séjours

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le QF des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- Séjour de 1 à 3 nuitées en Savoie ou Haute-Savoie

Quand faire la demande d'aide ?

- Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet



Forfait de 8€/jour par élève

Etapas de la demande

- 1 - Prise de contact avec l'ASCD
- 2 - Recueil des QF familiaux des élèves
- 3 - Attribution des fonds

EN SAVOIR PLUS

ASCD
04 79 69 26 58
07 78 52 30 80
contact@ascd73.fr
<https://www.ascd73.fr>



SAVOIE : AIDES DEPARTEMENTALES

Maternelle
Elémentaire

Aide aux séjours scolaires de l'ASCD

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Les critères d'éligibilité

- Départ de 2 classes/40 élèves minimum
- La durée du séjour est de 5 jours avec 4 nuitée minimum pour un trajet école-centre de moins de 3h
- L'ASCD encourage tous les établissements scolaires à être hébergés dans des centres agréés.

Etapas de la demande

- 1 - Prise de contact avec l'ASCD
- 2 - Validation du respect des critères d'attribution
- 3 - Recueil des quotients familiaux de chaque élève
- 4 - Saisie de liste nominative
- 5 - Attribution des fonds du séjours sur présentation des justificatifs obligatoires.

Quand faire la demande d'aide ?

- Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet

€ Pour les écoles savoyardes qui partent en Savoie : jusqu'à 21,20€/jour et par enfant. Et jusqu'à 16,90€/jour et par enfant pour un séjour HORS Savoie.

EN SAVOIR PLUS

ASCD

04 79 69 26 58

07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr>



Aide "Coup de pouce"

L'aide "Coup de Pouce" est une aide attribuée par le Conseil départemental de la Savoie et gérée par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Les critères d'éligibilité

- Etre une école de Savoie
- Choisir un hébergement en Savoie

€ 100€ par jour et par classe

Quand faire la demande d'aide ?

- Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet

EN SAVOIR PLUS

ASCD

04 79 69 26 58

07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr>



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

L'ASCD propose également une aide complémentaire pour les classe de neige en Savoie de 3€/jour par élèves en complément de l'aide coup de pouce. N'hésitez pas à les contacter pour vérifier si vous êtes éligible !

AUTRES AIDES ET FINANCEMENTS

Maternelle
Elémentaire

“Trousse à projets”

Si votre séjour s'articule autour des thématiques du Plan Sport, vous pouvez bénéficier de ces aides dans la cadre d'un séjour scolaire.

Les critères d'éligibilité

Une grande variété de projets sont éligibles, voici les thématiques principales :

- les sorties ou séjours avec nuitées
- la création d'outils pédagogiques
- l'expérience internationale
- les pratiques artistiques ou scientifiques

Quand faire la demande d'aide ?

Minimum 2 à 3 mois avant le départ, pour avoir le temps de collecter les fonds.

€ Le montant est variable en fonction de la demande. En général, les projets collectent environ 1 500€;

Etapas de la demande

- 1 - Création d'un espace personnel sur la Plate-forme "Trousse à projets"
- 2 - Remplissage d'un formulaire en ligne avec la définition des objectifs financiers et le projet détaillé
- 3 - Proposition du projet sur la plate-forme
- 4 - Préparation de la collecte avec l'équipe de la plate-forme
- 5 - Autorisation de publication par le chef.fe d'établissement et activation du compte gestionnaire
- 6 - Lancement et animation de la collecte
- 7 - Fin de la collecte
- 8 - Autorisation du déblocage des fonds par le chef.fe d'établissement
- 9 - Versement des fonds et réalisation du projet.

EN SAVOIR PLUS

La Trousse à Projets

contact@trousseaprojets.fr
trousseaprojets.fr



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

AUTRES AIDES DÉPARTEMENTALES (HORS SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE), RÉGIONALES ET AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités de votre territoire peuvent potentiellement participer aux financements des séjours scolaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter ou à prendre contact avec votre académie.

AIDE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les APE peuvent organiser des événements, des ventes et des collectes de fonds pour financer une partie du budget de votre séjour scolaire

COLLECTE DE FONDS PAR L'ÉTABLISSEMENT

- Ventes diverses :
 - L'enseignant.e ou l'école peut prendre contact avec un fournisseur de gâteaux, chocolats, fleurs (etc.), afin de créer un partenariat. Chaque élève reçoit un prospectus contenant un bon de commande. Les enfants peuvent vendre ces produits à leur entourage (familles, amis, etc.). Une partie des bénéfices est reversée à l'établissement pour contribuer à l'organisation du séjour.
 - Vente de part de gâteaux lors de divers événements : sorties d'école, marchés de Noël...
- Organisation d'événements : soirée loto ou autres : une partie des fonds est reversée pour le séjour.



UN PROJET DE SÉJOUR OU UNE SORTIE JOURNÉE ?

Contactez notre équipe pour trouver le séjour idéal et recevoir des devis personnalisés selon vos attentes.

contact@lamdj.com

04 50 45 69 54

la-montagne-des-juniors.com

DÉCOUVREZ NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES

Des fiches pédagogiques sur le milieu montagnard, un livret à compléter partout pendant le séjour, un CD-ROM pour travailler en classe, tous nos outils sont sur la-montagne-des-juniors.com !

UN PROJET FLOU ? EN QUÊTE D'UN SÉJOUR SCOLAIRE ?

Parcourez notre brochure "Séjours scolaires - cycles 1 à 3" pour trouver le séjour idéal pour votre classe. Sciences, histoire, sport, tous nos séjours sont adaptés aux programmes scolaires.


Ressources • Réseau • Classes & Colos

LA Montagne des Juniors est soutenue par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.


le Département


LE DÉPARTEMENT

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes